



Compte rendu du Conseil municipal du 3 avril 2006

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Mme FLOURIOT-BRISTOT

Présents :

M. HÉRAULT , Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, Mme DUCASSÉ, M. MEILLAT, Mme MANTE, Mme HERFELD, M. COURTOIS, M. TARER, M. FEYDEL
Adjoints au Maire

Mme MAREST, Mme BAZIN, M. PERRIOT, Mme MOULINET- SIAT, M. ARNOL, Mme BINELLO,
Mme RENVOISÉ, Mme DUPEYRAT, M. LAURENT, M. LECHEVALIER, M. POTIER, Mme AUBERT, Mme PERROT,
Mme FLOURIOT-BRISTOT, M. BANQUY, M. VUCEKOVIC, M. GUILLEMENOT, M. JOSSE, M. ZAMMIT
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

M. VEYRAT ayant donné procuration à M. HÉRAULT
M. BRAT ayant donné procuration à M. TARER
Mme BOLLIET ayant donné procuration à Mme DUCASSÉ
Mme LE NOXAIC ayant donné procuration à Mme MANTE
M. MIALET ayant donné procuration à M. BANQUY
Mme BERNARD ayant donné procuration à M. JOSSE

Absents :

Melle FILIP
M. BOUISSET

ADOPTE A LA MAJORITÉ

Contre : MM JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2006

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant deux points :

- « Marchés relatifs aux travaux de construction de la médiathèque et la Direction des Affaires Culturelles »
- « Composition de la délégation officielle pour Grand Popo (Bénin) »

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour de la présente séance ainsi modifié

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

De donner délégation à Monsieur le Maire, en matière de placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Abstentions : MM JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

De fixer à titre prévisionnel à 2 259 479 € le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le taux à 7,89 %.

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

Qu'une indemnité sera versée au prêtre affectataire de l'église communale pour l'année 2006.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

La création d'un espace cinéraire aménagé au sein du cimetière communal et fixe après discussion ainsi qu'il suit les tarifs des cases, taxes et redevances funéraires :

	Tarifs
Case de 15 ans	250,00 €
Case de 30 ans	500,00 €
Case de 50 ans	1 000,00 €
Redevance d'ouverture et de fermeture de case	45,00 €
Porte d'un modèle uniforme (pour chaque achat)	153,75 €
Taxe de dépôt d'une urne	45,00 €
Taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	90,00 €

FIXE A L'UNANIMITÉ

Les tarifs des concessions et opérations funéraires, à partir du 4 avril 2006, comme suit :

Concession de 15 ans	250,00 €
Concession de 30 ans	500,00 €
Concession de 50 ans	1 600,00 €
Taxe d'inhumation	45,00 €
Vacation de Police	17,00 €
Caveau Provisoire	40,00 €

PROPOSE A L'UNANIMITÉ

De procéder à des suppressions et créations d'emplois ainsi qu'il suit :

SUPPRESSION DE POSTES	CREATION DE POSTES
2 postes de rédacteur territorial TC	2 postes de rédacteur principal
1 poste de rédacteur TC	1 poste de rédacteur chef
1 poste de contrôleur TC	1 poste de contrôleur principal TC
1 poste d'adjoint administratif TC	1 poste adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe TC
5 postes d'agent technique TC	5 postes d'agent technique principal TC
1 poste d'agent des services technique TC	1 assistant d'enseignement artistique TC
2 postes d'agent technique TC	2 postes d'agent technique qualifié TC
1 auxiliaire de puériculture titulaire TC	1 poste d'auxiliaire de puériculture chef TC
1 poste d'éducateur des APS de 1 ^{ère} classe	1 poste d'éducateur des APS HC TC

Et de modifier le tableau des effectifs :

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE S (2)	EFFECTIF ANCIEN	EFFECTIFS NOUVEAU	Dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A	1	1	
Directeur général. Adjoint des services	A	2	1	
	A	1	1	
Directeur des services techniques		2	2	0
	A	1	1	
Directeur de cabinet	A	1	1	
Chef de cabinet				
FILIERE ADMINISTRATIVE		126	126	0

Directeur territorial	A	1	1	
Attache principal de 1 ^{ère} classe	A	1	1	
Attache principal de 2 ^{ème} classe	A	3	3	
Attache	A	13	13	
Rédacteur chef	B	4	5	
Rédacteur principal	B	3	5	
Rédacteur	B	15	12	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	5	5	
	C	8	9	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	19	18	
	C	54	54	
Adjoint administratif				
Agent administratif qualifié				
TECHNIQUE		257	256	0
Ingénieur en chef de classe normale	A	1	1	
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	1	
Technicien supérieur principal	B	1	1	
Technicien supérieur	B	2	2	
Contrôleur de travaux en chef	B	1	1	
Contrôleur de travaux principal	B	1	2	
Contrôleur de travaux	B	3	2	
Agent de maîtrise principal	C	4	4	
Agent de maîtrise qualifié	C	6	6	
Agent de maîtrise	C	16	16	
Agent technique chef	C	4	4	
Agent technique principal	C	6	11	
Agent technique qualifié	C	15	17	
Agent technique	C	17	10	
Agent des services techniques	C	176	175	
Agent de salubrité	C	2	2	
SOCIALE		30	30	0
Educatrice de jeunes enfants chef	B	2	2	
Educatrice de jeunes enfants	B	9	9	
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	
Assistant socio-éducatif	B	2	2	
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} cl	C	4	4	
Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} cl	C	12	12	
MEDICO-SOCIALE <input type="checkbox"/>		32	32	0

Médecin TNC	A	2	2	
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	1	1	
Puéricultrice cadre de santé	A	2	2	
Infirmière cadre de santé	B	1	1	
Infirmière classe supérieure	B	1	1	
Infirmière classe normale	B	1	1	
Rééducateur classe normale	C	2	3	
Auxiliaire de puériculture chef	C	5	5	
Auxiliaire de puériculture principale	C	16	15	
Auxiliaire de puériculture				
SPORTIVE		12	12	0
Conseiller des APS 2 ^{ème} classe	A	1	1	
Educateur des APS hors classe	B	2	2	
Educateur des APS 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Educateur des APS 2 ^{ème} classe	B	7	7	
		38	39	15
CULTURELLE				
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :				
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	3	3	0
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	7	7	3
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	6	6	4
Assistant d'enseignement artistique	B	13	14	8
PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE	A	2	2	
Bibliothécaire	B	1	1	
Assistant qualifié de conservation de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Assistant qualifié de conservation 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Assistant de conservation 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Agent qualifié du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Agent qualifié du patrimoine de 2 ^{ème} classe				
Agent territorial du patrimoine				
ANIMATION		35	35	0
Animateur chef	B	2	2	
Animateur principal	B	1	1	
Animateur	B	3	3	
Adjoint d'animation principal	C	1	1	
Adjoint d'animation qualifié	C	2	2	
Adjoint d'animation	C	10	10	
Agent qualifié d'animation	C	16	16	
POLICE MUNICIPALE		15	15	0

Chef de service de police municipale de classe normale	B	1	1	
Chef de police municipale	C	3	3	
Brigadier chef principal	C	2	2	
Brigadier/brigadier chef de police	C	2	2	
Gardien de police principal	C	5	5	
Gardien de police	C	2	2	
EMPLOIS NON CITES		37	37	0
Directeur centre social Marcel PAGNOL	A	1	1	
	B	1	1	
Directeur de l'atelier de danse	B	1	1	
Conseiller conjugal	B	1	1	
Programmateur de cinéma	C	1	1	
Projectionniste de cinéma		30	30	
Assistante maternelle		2	2	
Adulte relais				
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		584	584	15

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

De passer un marché pour l'entretien, la rénovation et la maintenance de l'éclairage public et des signalisations tricolores avec la société ETDE, et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes dans l'ordre du tableau à signer ce marché.

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert relatif à l'entretien de la voirie communale pour l'année 2006 et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes dans l'ordre du tableau à passer et signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

La répartition financière entre la commune et le Conseil Général de l'Essonne, relative aux travaux d'aménagement de la RD 50, 3^{ème} tranche et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes dans l'ordre du tableau à signer la convention à intervenir.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

La programmation communale et associative du Contrat de Ville pour l'année 2006 et prend acte des projets communautaires associatifs. Des subventions les plus élevées possibles seront sollicitées auprès de différents partenaires et Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes dans l'ordre du tableau sera autorisé à signer tout document afférent à cette programmation.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Les projets présentés par la ville dans le cadre de la programmation Ville Vie Vacances 2006 et prend acte des projets présentés par les associations montgeronnaises dans le cadre de la programmation Ville Vie Vacances 2006.

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Abstentions : MM BANQUY, MIALET, VUCEKOVIC, GUILLEMENOT, JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

De modifier la programmation initialement inscrite au Contrat Régional Départemental et d'approuver cette modification. Il est acté que le projet de création d'une maison de l'environnement et d'aménagement des abords, sur le territoire de Montgeron, sera transféré à la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Les projets présentés et devant être engagés pour l'année 2006 dans le cadre de la coopération décentralisée avec la commune de Grand Popo (Bénin) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette programmation.

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Le Maire à signer les conventions avec les associations sportives bénéficiant de subventions annuelles supérieures au seuil de 23 000 €.

DECIDE A L'UNANIMITÉ

D'approuver la mise en place de stages d'été au sein de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques (peinture sur soie et atelier de modelage et de céramique) et fixe les tarifs pour ces derniers

PREND ACTEA L'UNANIMITÉ

De l'annulation de la délibération modificative du règlement intérieur en date du 23 janvier 2003 en sa disposition relative à l'article 23-1 dudit règlement et décide la modification de l'article 23-4.

DECIDE A LA MAJORITÉ

Contre : MM BANQUY, MIALET, VUCEKOVIC, GUILLEMENOT

Abstentions : MM JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

De la passation des marchés pour les travaux de construction de la médiathèque et de la Direction de l'action culturelle avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes dans l'ordre du tableau à signer les marchés correspondants.

DECIDE A L'UNANIMITÉ

De confier à Monsieur Lechevalier de représenter la ville de Montgeron à Grand Popo au Bénin du 19 au 27 avril 2006.

La Séance est levée à 21 H 46